



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

**Restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).
Cotisation de la Ville de Niort année 2002**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

DELIBERATION D20020138

Dir.Sécurité Travail-Coordination
Concessionnaires

**Restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).
Cotisation de la Ville de Niort année 2002**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort dans le cadre du projet de valorisation de la vallée du Lambon adhère depuis 1997 à l'association pour la restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).

Le programme de restauration pour l'année 2002 comprend en outre :

- 7850 m de restauration de rivières entre le pont SNCF de Souché et la confluence avec la Sèvre.

Cette opération est cofinancé :

20 % les collectivités locales riverains du Lambon

80 % Conseil Régional et Conseil Général

Afin de participer à cette opération, il est demandé à la Ville de Niort de verser sa cotisation annuelle de 10504 € au titre de l'année 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget 2002, les crédits nécessaires au versement d'un montant de 10504 € à l'association ARLA ;
- Autoriser à verser la cotisation pour l'année 2002.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Fabienne RAVENEAU

[Ordre du jour](#)